



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Avec 28 ans d'expérience dans la formation d'ingénieurs par l'apprentissage, le Cefipa dispose d'un savoir-faire largement reconnu. Le Cefipa regroupe 3 grandes écoles d'ingénieurs : CESI École d'Ingénieurs, l'ei.cnam et l'EPF.

Il propose 6 filières d'ingénieurs :

- Généraliste
- Spécialité Mécanique
- Spécialité Systèmes Électriques
- Spécialité Systèmes Électroniques
- Spécialité Systèmes Informatiques et Industriels
- Spécialité Sciences et Technologies nucléaires



Les entreprises disposent ainsi d'un choix élargi pour sélectionner au mieux la formation correspondant au profil recherché et l'alternance la plus adaptée à leurs activités.

En 2019, le Cefipa offrira aux jeunes et aux entreprises 155 places d'apprentis à CESI École d'Ingénieurs, 100 à l'ei.cnam et 31 à l'EPF.

Plus de 420 entreprises accueillent actuellement 763 apprentis ingénieurs qui suivent une formation scientifique et technique dans le cadre du Cefipa.

Cette réussite, le Cefipa la doit à la fidélité de ses partenaires entreprises qui chaque année s'adressent au CFA pour recruter des apprentis ingénieurs. Nous vous remercions très sincèrement pour votre soutien !

David Faily, Directeur du Cefipa

PIONNIER
— DANS —
L'APPRENTISSAGE
DEPUIS 1990



EVOA
Évolution et Optimisation
de l'Apprentissage

3 ÉCOLES D'EXCELLENCE pour devenir ingénieur-e par l'apprentissage



cesi ÉCOLE
D'INGÉNIEURS



le cnam
école d'ingénieur-e-s



EPF
ÉCOLE D'INGÉNIEUR-E-S

Les chiffres-clés du Cefipa

- 3 grandes écoles d'ingénieurs
- 6 filières de formation en apprentissage habilitées par la Commission des Titres d'ingénieurs
- 286 places apprentis ingénieurs ouvertes chaque année
- Tous nos apprenti(e)s partent à l'étranger



Fondateurs du Cefipa

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. Elle est définie dans la loi, comme étant « la participation première des employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles ».

DES ACTIONS POUR OPTIMISER LE RECRUTEMENT

Le CEFIPA poursuit sa politique d'accompagnement à la recherche d'entreprises :

- Dès le mois de mars, participation des entreprises au processus d'admissibilité (entretiens de motivation, jurys de sélection).
- Un suivi individualisé de nos candidats et la mise en place d'un passeport pour l'apprentissage afin de sensibiliser les futurs apprentis à l'industrie et ses métiers
- Dès mi-avril, nous pouvons vous adresser des CV adaptés à vos besoins. Vous pouvez nous envoyer vos offres dès que possible.
- Début juin, organisation d'un forum de recrutement où sont conviés les entreprises et les futurs apprentis.
- Pour les entreprises, un guichet unique est en place pour toutes les démarches administratives liées au recrutement.
- Nous pouvons, à votre demande, organiser des conférences sur vos métiers en lien avec vos besoins de recrutement.

Afin de poursuivre nos innovations et apporter à nos apprenti(e)s les atouts nécessaires pour leur vie professionnelle de demain, le soutien des entreprises par le biais de leur taxe d'apprentissage est indispensable.

DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES AUX FORMATIONS

Le CEFIPA en partenariat avec CESI, le CNAM et l'EPF, relève les défis de la Ville et de l'Industrie du Futur pour former les ingénieurs de demain. En partenariat avec Cisco, Philips, Axians et Vinci et sous le pilotage de LINEACT CESI, laboratoire de recherche de CESI, 4 plateformes technologiques sont déployées sur le site de Nanterre : Un Fablab pour le prototypage et la fabrication additive 3D métallique, un démonstrateur « Smart Building » du bâtiment du futur, un laboratoire Cisco, une plateforme de Réalité Virtuelle ainsi qu'un laboratoire de créativité.

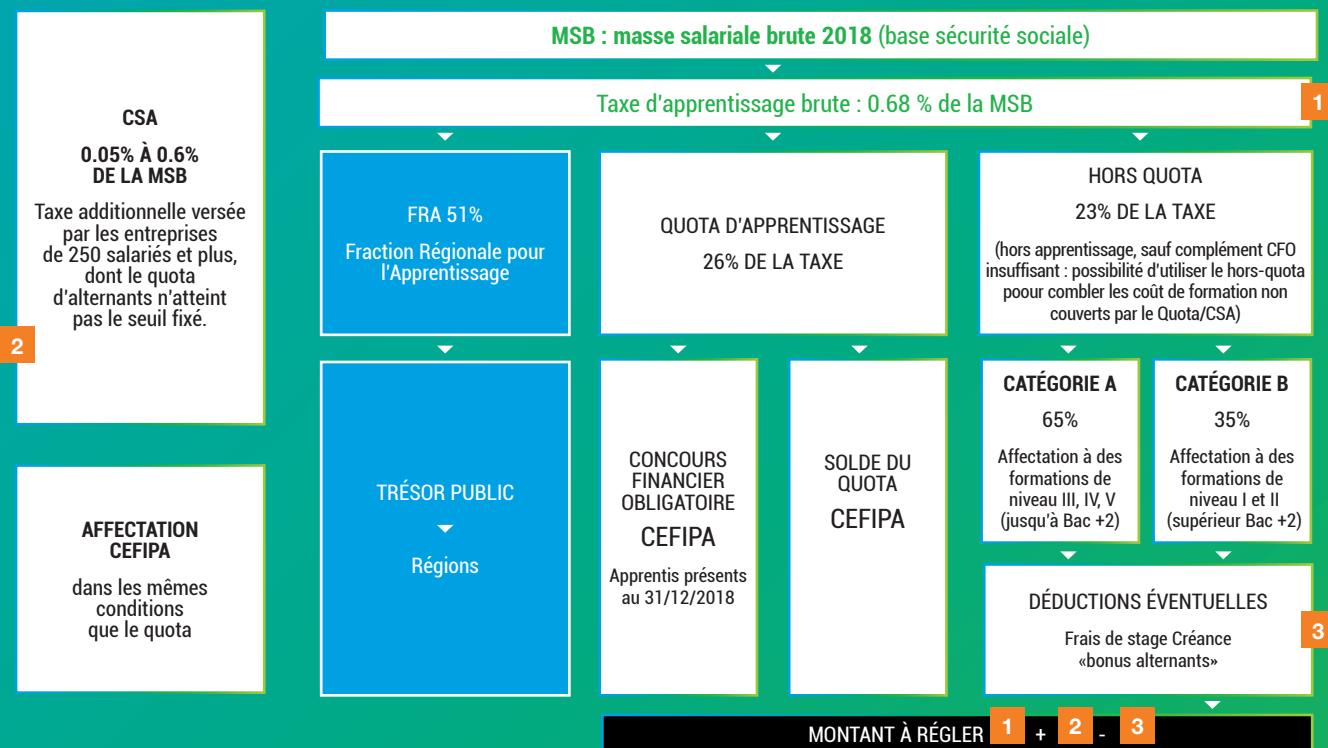
Le projet pédagogique implique des moyens financiers importants :

- Des enseignements dispensés par des professionnels et des universitaires.
- Des tuteurs enseignants ou enseignants formateurs permanents qui assurent le suivi et l'accompagnement individualisés des apprentis tout au long de la formation.
- Des salles équipées et adaptées aux méthodes d'enseignements : amphis et salles de cours, informatique, TP, plateforme de conception, Fablab, laboratoire de langues, centre de ressources interactif, locaux pour la vie associative.

Sans la taxe d'apprentissage, le CEFIPA ne pourrait maintenir sa qualité d'enseignement.

Code UAI du CEFIPA : 0922451P

TAXE D'APPRENTISSAGE



Votre contact au Cefipa : Eglantine SCHOENY 01 55 17 80 44 - eschoeny@cefipa.com

Responsable du recrutement et des relations entreprises

93, boulevard de la Seine - BP 602 - 92 006 NANTERRE Cedex